

FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

Mouila : mutinerie à la prison centrale

F.N
Mouila/Gabon

La prison centrale de Mouila a connu, dans la nuit de lundi à mardi, un mouvement inhabituel. Et pour cause, les détenus de la maison d'arrêt du chef-lieu de province de la Ngounié ont décidé de se révolter. En effet, selon une source proche du dossier, un détenu serait décédé à la suite d'une courte maladie en milieu carcéral. C'est cette disparition regrettable qui aurait donc mis "le feu aux poudres" et causé le mécontentement des codétenus du disparu. À ce qu'il semble, les mutins dénoncent les conditions de détention inacceptables au sein de cette prison surpeuplée, construite pendant la

période coloniale. En sus d'une prise en charge sanitaire qui accuserait de plus en plus de manquements. Toute chose à l'origine de ce mouvement d'humeur ayant mis aux prises les prisonniers et les agents de la garde pénitentiaire. Pour conjurer tous débordements, la force publique a donc été mise à contribution. Aussi l'efficacité de son action a-t-elle permis d'éviter des cas d'évasion. L'intervention à la faveur de laquelle des coups de feu ont été entendus, a d'ailleurs brusquement tiré certains Molillois de leur sommeil, entre minuit et 1 heure. Ce mardi 23 mars en matinée, la gouverneure de province, Paulette Mengue M'Owone, s'est rendue sur les lieux. Objectif : s'enquérir de la situation et établir

la chaîne de responsabilité. Elle était accompagnée des autorités judiciaires, administratives et autres commandants des unités des Forces de défense et de sécurité. Au regard de la situation, une enquête a été ouverte par le parquet de Mouila, pour mieux comprendre ce qui s'est réellement passé.




Le pénitencier, qui avait déjà été le théâtre d'un mouvement d'humeur en février 2018.

Satram/EGCA : le personnel va ester en justice

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

C'EST au cours d'un point de presse, organisé dernièrement à la base d'Acaé, que les représentants du personnel des sociétés Satram/EGCA, Nicaise Onyane et Rodrigue Ngoulou, se sont insurgés contre les fausses rumeurs véhiculées depuis quelques jours sur les réseaux sociaux, au sujet d'un pseudo-changement des organes sociaux des deux entreprises. " Il n'en est rien. Les organes sociaux qui dirigent les deux sociétés sont légalement constitués. Ces fausses rumeurs visent tout simplement à semer la zizanie dans les rangs du personnel de ces entreprises. Nous savons qui sont ces personnes et nous allons les ester en justice ", a fait

savoir Nicaise Onyane, représentant des travailleurs dans la procédure de redressement judiciaire. Ce dernier ajoute que les deux sociétés sont encore sous redressement judiciaire "et les décisions qui ont été rendues aujourd'hui, par rapport à ces sociétés, garantissent les organes sociaux qui sont en place. Notamment la direction générale, la présidence du conseil d'administration et tout ce qui va avec. Aucune autre décision n'a été rendue, contrairement à celle-là. De ce fait, les organes sociaux de ces entreprises sont bel et bien en place et continuent d'œuvrer pour la sauvegarde des emplois, la sauvegarde de l'économie nationale, Satram étant un des grands employés du Gabon".



REPUBLIQUE GABONAISE
Union - Travail - Justice



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF)
Direction Générale
Direction Programme Infrastructures Numériques Nationales

AVIS À MANIFESTATION D'INTÉRÊT

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA REALISATION D'UN AUDIT EXTERNE DES ETUDES DE FAISABILITE DU PROJET CAB-GABON

Le Gouvernement de la République gabonaise a reçu, à travers l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF), deux dons du Groupe de la Banque africaine de développement (BAD) afin de couvrir les coûts de l'étude de faisabilité du projet Dorsale à fibre optique d'Afrique Centrale (CAB), Composante Gabon, et a l'intention d'utiliser une partie des sommes accordées au titre de ce don pour financer le contrat d'une firme pour l'élaboration de l'audit externe sur les deux activités financées sur les deux dons.

Ces deux dons ont permis le financement des deux activités suivantes aux fins de la préparation de la composante gabonaise du projet CAB régional financé par la Banque : (i) avec l'appui du Fonds spécial NEPAD-IPPE, le volet infrastructurel (infrastructures optiques, Datacenter national avec une plateforme CSIRT/SOC/PKI) ; et (ii) avec l'appui du KOAFEC TF l'élaboration du Plan National Stratégique « Gabon Digital 2025 ». L'Organe d'exécution au niveau national de ces activités est l'ANINF.

Les objectifs généraux de cet audit sont :

- Obtenir l'assurance que les états financiers pris dans leur ensemble ne comportent pas d'incohérences, et en cas d'anomalies significatives, prouver que celles-ci proviennent de fraude ou résultent d'erreur permettant ainsi à l'auditeur de formuler une opinion exprimant si les états financiers sont établis, dans tous leurs aspects significatifs, conformément à un référentiel comptable applicable ;
- Démettre un rapport sur les états financiers et de procéder aux communications requises par les Normes ISA sur la base des conclusions de ses travaux.

Les services prévus au titre de cet audit sont de formuler une opinion sur les états financiers sur la base des vérifications menées conformément aux normes internationales d'audit (ISA).

Dans les grandes lignes, l'auditeur aura pour mission de confirmer que :

- Toutes les ressources, y comprises celles de contrepartie nationale (budget de l'État) et les autres sources externes (en cas de cofinancement) ont été utilisées conformément aux dispositions de l'accord de financement dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées ;
- Les acquisitions de biens, travaux et services financées ont été réalisées conformément aux dispositions de l'accord de financement et ont été correctement enregistrées dans les livres comptables ;
- Les pièces justificatives appropriées, documents et livres comptables relatifs aux activités du projet, sont conservés ;

- Les comptes spéciaux sont tenus conformément aux dispositions de l'accord de financement et aux règles et procédures de la Banque en matière de décaissements ;
- Les états financiers sont préparés par la direction du projet conformément aux référentiel comptable applicable ;
- Les actifs immobilisés du projet existent et ont été correctement évalués, et les droits de propriété du projet ou des bénéficiaires sur ces actifs ont été établis en conformité avec l'accord de financement ;
- Les dépenses inéligibles ont été correctement identifiées et font l'objet d'un paragraphe séparé dans le rapport d'audit ; elles doivent être mentionnées dans la lettre à la direction, et si elles sont jugées significatives, elles doivent être insérées dans l'opinion de l'auditeur.

L'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF) invite les auditeurs à présenter leurs candidatures en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les auditeurs intéressés doivent produire les informations sur leur capacité et expérience démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, référence de prestations similaires, expérience dans des missions comparables, disponibilité de personnel qualifié, etc.).

Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection seront conformes à la Politique d'acquisition de la Banque Africaine de Développement en date d'octobre 2015 disponible sur le site web de la Banque à l'adresse : <http://www.afdb.org>.

Les auditeurs intéressés peuvent obtenir des informations supplémentaires à l'adresse mentionnée ci-dessous aux heures d'ouverture de bureaux suivantes : 07h30 à 15h30, heure de Libreville.

Les expressions d'intérêt doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessous au plus tard le 14 avril 2021 à 10h00, heure de Libreville, et porter expressément la mention « Avis à Manifestation d'Intérêt pour le RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT POUR LA REALISATION D'UN AUDIT FINANCIER ET ORGANISATIONNEL, Projet CAB GABON et PNS GD2025 » ou transmis par mail à l'adresse ci-après :

À l'attention : Monsieur Daniel Christian ROGOMBE
Directeur Général de l'Agence Nationale des Infrastructures Numériques et des Fréquences (ANINF)
Immeuble de la solde, Cour Pasteur
BP : 798 Libreville, Gabon
Tél : (+241) 011.76.32.51 / 011.76.32.79
Mail : info@aninf.ga